

Résumé de la note d'information établie dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale d'Euronext N.V. du 18 avril 2002.

Cette note d'information a reçu le visa de la COB n° 03-231 en date du 7 avril 2003.

Objectifs du programme par ordre de priorité :

- la régularisation du cours de bourse par intervention systématique en contretendance,
- l'achat de titres en fonction des situations du marché, ces titres pouvant être revendus en fonction desdites situations,
- la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès indirectement au capital de la société,
- l'attribution ou la cession des actions acquises aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat réservés aux salariés ou de plans d'épargne d'entreprise.

Modalités :

La part maximale du capital que la société Euronext N.V. (cotée sur le Premier Marché d'Euronext Paris, compartiment « autres valeurs euros ») est autorisée, par l'assemblée générale du 18 avril 2002, à acquérir est de 10% . Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues au 1er avril 2003, la part maximale de capital pouvant être achetée est de 8,68% du capital.

Le prix maximal d'achat est de 50 euros .

Le montant maximal consacré à ce programme ne saurait excéder 530 187 200 euros, sur la base du prix maximum d'achat de 50 euros.

Ce programme s'achèvera le 18 octobre 2003.

La note d'information approuvée en France par la Commission des Opérations de Bourse peut être consultée sur le site internet d'Euronext.